

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DORÉ COPPER CONCLUT UNE ENTENTE POUR L'ACQUISITION DE CLAIMS À CÔTÉ DE SON GÎTE PHARE DE CUIVRE À HAUTE TENEUR CORNER BAY

Toronto, Ontario – 3 juillet 2024 – Doré Copper Mining Corp. (la « **Société** » ou « **Doré Copper** ») (TSXV : DCMC; OTCQB : DRCMF; FRA : DCM) est heureuse d'annoncer qu'elle a conclu une entente avec SOQUEM pour acquérir une participation de 56,41 % dans un groupe de claims contigus (le « groupe de claims ») situés immédiatement au nord et à l'est de son projet phare de cuivre à haute teneur Corner Bay, dans le camp minier de Chibougamau, à environ 55 kilomètres de route de Chibougamau, au Québec.

Le groupe de claims comprend 17 claims couvrant une superficie de 446 ha au sein de la propriété Corner Bay-Devlin (5 446 ha) détenue à 100 % par Doré Copper (figure 1). Le groupe de claims a fait l'objet de travaux d'exploration dans les années 1970, avec 36 forages au diamant totalisant environ 7 610 mètres. D'autres activités d'exploration ont été menées par SOQUEM entre 1992 et 1998 avec 28 forages au diamant totalisant 5 327 mètres.

Plusieurs zones de cisaillement parallèles orientées nord-ouest/sud-est ont été identifiées sur une longueur de 1,4 kilomètre (A, B, C, et D dans la figure 1). La minéralisation est caractérisée par d'étroites veines de quartz+calcite (généralement <1 mètre) qui contiennent généralement entre 10 % et 40 % de chalcopryrite et de pyrite. Les zones minéralisées ont été testées jusqu'à une profondeur verticale de 400 mètres.

Les intersections historiques significatives obtenues par forage sur le groupe de claims comprennent¹ :

- 13,15 % Cu sur 0,61 mètre (R1-12)
- 5,45 % Cu sur 2,40 mètres, incluant 13,9 % Cu sur 0,80 mètre (4018-95-12)
- 8,92 % Cu sur 0,91 mètre (R1-31)
- 12,45 % Cu sur 0,43 mètre (R1-11)
- 15,26 % Cu sur 0,76 mètre (R1-33A)
- 9,8 % Cu sur 1,25 mètre (4018-95-21)
- 12,37 % Cu sur 0,91 mètre (R1-10)

Plus important encore, le prolongement potentiel vers le nord du gîte Corner Bay n'a jamais été testé sur le groupe de claims. La bordure nord actuelle des ressources minérales de Corner Bay se trouve à environ 430 mètres au sud de la frontière de la propriété. L'accès au groupe de claims permettrait de tester la possibilité d'un prolongement vers le nord sur une distance supplémentaire de 800 mètres. De plus, le secteur de recoupement entre la zone de cisaillement nord-sud de Corner Bay et les zones de cisaillement nord-ouest/sud-est du groupe de claims constitue une cible particulièrement intéressante. Une compilation plus approfondie des levés géophysiques historiques permettra de préciser ces cibles.

Ernest Mast, président et chef de la direction de Doré Copper, a déclaré : « *L'acquisition du groupe de claims de SOQUEM consolide davantage notre position géographique autour de notre gîte de cuivre phare Corner Bay. Des zones de cisaillement à haute teneur en cuivre, avec une minéralisation similaire à celle du gîte Corner Bay, ont déjà été identifiées sur le groupe de claims. Il y a également des indications que le gîte Corner Bay pourrait se prolonger vers le nord sur les nouveaux claims acquis. Nous avons l'intention d'examiner et d'incorporer toutes les données disponibles dans notre modèle géologique afin de mieux définir les secteurs qui n'ont pas fait l'objet d'un suivi adéquat en vue des prochains plans d'exploration.* »

Modalités de l'entente

À la clôture de l'entente, SOQUEM recevra (i) un paiement en espèces de 20 000 \$ et (ii) l'équivalent de 125 000 \$ en actions ordinaires de la Société en contrepartie de l'achat d'une participation de 56,41 % dans le groupe de claims. De plus, dans l'éventualité où la Société compléterait une estimation des ressources minérales conformément au Règlement 43-101 sur le groupe de claims, la Société versera à SOQUEM la somme de 100 000 \$. Au début de la production commerciale (définie comme étant supérieure à 200 tonnes par jour pendant une période consécutive de sept jours), la Société versera à SOQUEM la somme de 250 000 \$ et une redevance de 1 % sur le rendement net de fonderie (le « NSR ») sur la

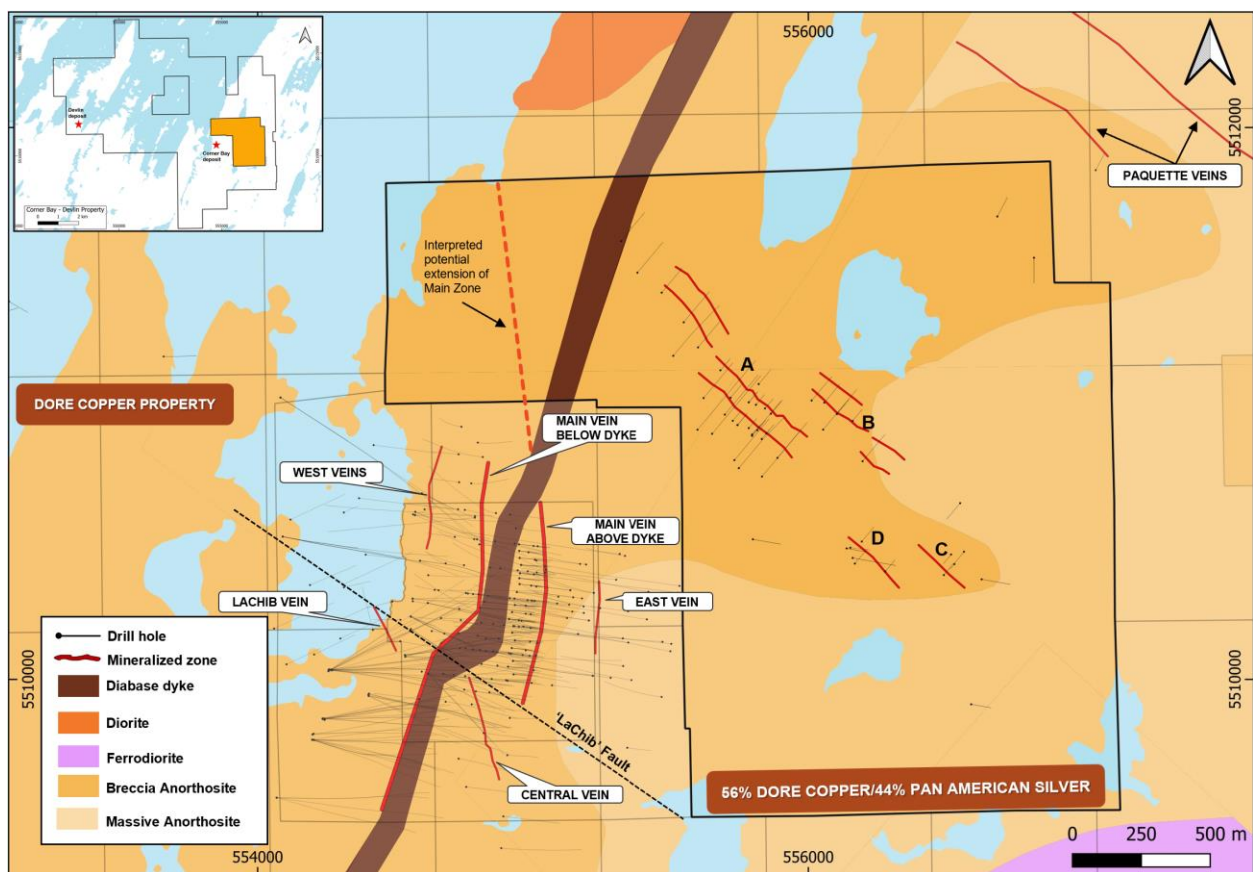
production de cuivre et d'or. La Société aura le droit, à tout moment avant le début de la production commerciale, d'acheter 50 % du NSR pour 500 000 \$ et l'autre 50 % pour 1 000 000 \$. La clôture de l'entente est sujette à l'approbation du dépôt des documents de la Société auprès de la Bourse de croissance TSX.

Divulgateion

Youssef Ahmadou, M.Sc., P.Geo., géologue d'exploration principal de la Société et une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers, a révisé et approuvé l'information scientifique et technique contenue dans ce communiqué de presse.

La personne qualifiée de la Société n'a pas vérifié les données analytiques de l'échantillon historique divulguées dans le présent communiqué de presse. Bien que la Société ait obtenu tous les documents historiques, y compris les données analytiques des anciens propriétaires de la propriété et de diverses bases de données gouvernementales, la Société n'a pas vérifié de manière indépendante les résultats de l'échantillonnage historique.

Figure 1. Propriété Corner Bay-Devlin montrant le groupe de claims acquis par Dore Copper



À propos de Doré Copper Mining Corp.

Doré Copper Mining Corp. vise à être le prochain producteur de cuivre au Québec, avec une cible de production initiale de plus de 50 millions de livres d'équivalent en cuivre annuellement, en mettant en œuvre un modèle d'exploitation en étoile où plusieurs actifs de cuivre-or à haute teneur alimenteraient son usine de traitement centrale Copper Rand.² La Société a publié son EEP en mai 2022 et procède actuellement à une étude de faisabilité.

La Société a consolidé un vaste portefeuille de propriétés dans les prolifiques camps miniers de Lac Doré-Chibougamau et de Joe Mann, qui ont produit 1,6 milliard de livres de cuivre et 4,4 millions d'onces d'or.³

Le portefeuille de propriétés comprend 13 anciennes mines, gisements, gîtes et zones cibles de ressources dans un rayon de 60 kilomètres autour de l'usine Copper Rand de la Société.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Ernest Mast
Président et chef de la direction
Téléphone : (416) 792-2229
Courriel : ernest.mast@dorecopper.com

Laurie Gaborit
Vice-présidente, relations avec les investisseurs
Téléphone : (416) 219-2049
Courriel : laurie.gaborit@dorecopper.com

Visiter : www.dorecopper.com
Facebook : [Doré Copper Mining](https://www.facebook.com/DoreCopperMining)
LinkedIn : [Doré Copper Mining Corp.](https://www.linkedin.com/company/DoreCopperMiningCorp)
Twitter : [@DoreCopper](https://twitter.com/DoreCopper)
Instagram : [@DoreCopperMining](https://www.instagram.com/DoreCopperMining)

1. GM 56435 : Rapport annuel d'exploration 1998, Propriété Corner Bay (4018).
2. Rapport technique intitulé « *Preliminary Economic Assessment for the Chibougamau Hub-and-Spoke Complex, Québec, Canada* », daté du 15 juin 2022, conformément aux exigences du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers. Le rapport technique a été préparé par BBA Inc., avec la contribution de plusieurs firmes de consultants pour des sections de l'étude, y compris SLR Consulting (Canada) Ltd, SRK Consulting (Canada) Inc. et WSP Inc.
3. Sources de données sur la production historique : *Economic Geology*, v. 107, pp. 963-989 - *Structural and Stratigraphic Controls on Magmatic, Volcanogenic, and Shear Zone-Hosted Mineralization in the Chapais-Chibougamau Mining Camp, Northeastern Abitibi, Canada*, par François Leclerc et al. (camp minier de Lac Doré/Chibougamau) et rapport technique conforme au Règlement 43-101 sur la propriété Joe Mann daté du 11 janvier 2016, préparé par Geologica Groupe-Conseil inc. pour Jessie Ressources inc. (mine Joe Mann).

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse comprend certains « énoncés prospectifs » aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs comprennent des prédictions, des projections et des prévisions et sont souvent, mais pas toujours, identifiés par l'utilisation de mots tels que « chercher », « anticiper », « croire », « planifier », « estimer », « prévoir », « s'attendre », « potentiel », « projeter », « cibler », « échancier », « budget » et « avoir l'intention », ainsi que des énoncés selon lesquels un événement ou un résultat « peut », « sera », « devrait » ou « pourrait » se produire ou être atteint et d'autres expressions similaires, y compris leur forme négative. Tous les énoncés autres que les énoncés de faits historiques inclus dans le présent communiqué de presse, y compris, sans s'y limiter, les énoncés concernant le moment et la capacité de la Société à obtenir les approbations réglementaires nécessaires, la capacité de la Société à atteindre son objectif de production, le début, le moment et l'achèvement d'une étude de faisabilité, ainsi que les plans, les activités et les perspectives de la Société et de ses propriétés, sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que jugées raisonnables, sont assujetties à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels et les événements futurs diffèrent considérablement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, les résultats d'exploration réels, les changements dans les paramètres des projets à mesure que les plans continuent d'être peaufinés, les prix futurs des métaux, la disponibilité du capital et du financement à des conditions acceptables, les conditions générales de l'économie, du marché ou des activités, les risques non assurés, les changements réglementaires, les retards ou l'incapacité d'obtenir les approbations réglementaires requises, les urgences en matière de santé, les pandémies et d'autres risques liés à l'exploration ou autres risques décrits dans le présent document et, de temps à autre, dans les documents déposés par la Société auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les mesures, les événements ou les résultats réels diffèrent de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs peuvent faire en sorte que ces mesures, ces événements ou ces résultats diffèrent considérablement de ceux qui sont prévus. Rien ne garantit que ces énoncés s'avéreront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux prévus dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas accorder une confiance excessive aux énoncés prospectifs. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.